



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	24	27

QUESTION N°

18-028

OBJET

**VOTE DES
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS
2018**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
27	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

15 mars 2018

DEPOT EN PREFECTURE

27 mars 2018

PIECE JOINTE

Liste de subventions
2018

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2018

Le vingt-deux mars deux mille dix-huit, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (24) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER,

Etaient absents (5) : Éric MAZELLIER, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Françoise DENIS.

Procurations (3) : d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Linda LESEL à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Michel BORELLO.

Monsieur le Maire expose au Conseil que, le budget primitif de la Commune étant adopté, il y a lieu d'accorder les subventions en faveur des associations, en rappelant leur rôle important dans le secteur culturel, sportif, scolaire, ou encore social, par des actions qui sont menées toute l'année au profit de la population.

Monsieur le Maire soumet une liste au vote du Conseil.

Le Conseil,

- ⇒ **Vu** le budget primitif de la Commune,
- ⇒ **Vu** la liste présentée par Monsieur le Maire,
- ⇒ **Considérant** l'intérêt que représentent ces différentes associations,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **Accorde** aux associations les subventions dont la liste est annexée à la présente délibération.
- **Dit** que les crédits ont été prévus au budget primitif 2018 de la Commune (article 6574).
- **Précise** que les subventions supérieures à 8 000 € seront versées aux associations en deux acomptes de 50 % (en mai et novembre) de façon à coïncider avec leurs besoins réels de trésorerie.



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception
en
Préfecture le...
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 22 mars 2018

Le Maire,
Juan MARTINEZ



ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018

	Nom Associations	RAPPEL 2017	Commentaires	Subventions 2018	
Scolaires	OCCE 30 coopérative scolaire Philippe LAMOUR	4 000 €		4 000 €	
	A.S.S.E.P Batisto BONNET	13 500 €		13 000 €	
	OCCE 30 coopérative scolaire Henri SERMENT	8 500 €		9 000 €	
	FCPE Henri Serment	900 €		900 €	
	Association Sportive et Culturelle Jeanne d'Arc	1 000 €		1 000 €	
	Apel Ecole Jeanne d'Arc	800 €		800 €	
	Anim'Belle	400 €		400 €	
	Marmaille et Compagnie	1 000 €		1 000 €	
Sportives	COB - Club Omnisports Bellegardais	33 188 €	27 000 € + 3 500 € CA + 2 688 € TAP	27 500 €	
	OCB - Olympique Club Bellegardais (Football)	16 500 €		16 500 €	
	Tennis Club de Bellegarde	6 300 €		6 300 €	
	Judo-club Bellegardais	3 800 €		3 800 €	
	Ecole de Danse de Bellegarde	3 500 €		3 500 €	
	Union des Pecheurs de la Plaine	1 000 €		1 000 €	
	Ecole de pêche et d'environnement	3 375 €	900 € + 2 475 € TAP	900 €	
	EJPP OSUN	500 €		500 €	
	AAPPMA « Les lacs bellegardais »	1 500 €		1 500 €	
	Société sportive amicale des chasseurs	2 000 €		2 000 €	
	La Foulée Bellegardaise	1 500 €		1 500 €	
	Running Club Bellegardais	1 500 €		2 000 €	
	Rando Bellegardaise	600 €		600 €	
	Atomic pétanque	1 000 €		1 000 €	
	Aero Model Club Bellegardais	300 €		300 €	
	Les Bolides Bellegardais	300 €		800 €	
	Club Gymnastique Volontaire	1 200 €		1 200 €	
	Bellegarde RETRO DANSE	800 €		800 €	
	Yoga-Respiration-Relaxation	500 €		500 €	
	Alma Sevillana	800 €		800 €	
	Bellegarde Horse Ball	3 000 €			
	Auto Cross Bellegardais	1 000 €		1 000 €	
	Moto-Club Bellegardais	1 000 €		1 000 €	
	AIKIDO	1 344 €	1 000 € + 344 € tapis TAP	1 000 €	
	DYNAMIC CLUB	500 €		500 €	
	L'Archer du lac	1 200 €		1 200 €	
	Association Française de Karaté Amateur	1 500 €			
	Culturelles	Association Culturelle Batisto Bonnet	5 000 €		5 000 €
		Association Ecole de Musique	11 500 €		11 500 €
		La Cantilene	600 €		600 €
Chorale CANTA CIGALE		600 €		600 €	
Ass.Bell.conservation patrimoine ABCP		500 €		500 €	
Club St Jean		2 500 €		2 500 €	
Bellegarde Passions et Traditions		8 000 €		8 000 €	
Sénéfoli		1 000 €		1 200 €	
Taurines		Lou revivre	500 €		500 €
		Lou vibre			500 €
	Club taurin de la jeunesse bellegardaise			1 500 €	
	Club taurin " L'AFICION "	1 000 €		1 500 €	
	Club Taurin « le 5 francs »	1 000 €		1 500 €	
	Diverses	Anciens combattants et victimes de guerre	700 €		800 €
F.N.A.C.A		700 €		800 €	
Association Commerçants Bellegardais (UPB)		1 500 €		1 500 €	
Adepo 30		600 €		600 €	
Prévention routière		400 €		400 €	
Syndicat des Producteurs de clairette de Bellegarde		2 000 €		2 000 €	
Amicale des donneurs de sang Bellegardais		1 000 €		1 000 €	
Les doigts d'or		510 €		500 €	
Club des Cigales		4 758 €	1 200 € + 3 558 € TAP	1 200 €	
Défense anti grêle		1 000 €		10 000 €	
GIHP		700 €			
Généalogie Bellegardaise		200 €		200 €	
Bellegarde Holdem Poker – B.H.P		300 €		400 €	
Art images		200 €		300 €	
		200 €		300 €	
Total			166 175 €	dont 3 500 € CA + 9 065 € TAP	163 200 €

PREFECTURE DU GARD
 Recu le
27 MARS 2018
 Bureau du Courrier

Juan MARTINEZ
 Maire de BELLEGARDE


